



CHARTRE DU STAGIAIRE

ELEMENTS PEDAGOGIQUES :

Formalisme attaché au suivi de la formation :

L'apprenant est tenu de suivre toutes les séquences programmées avec assiduité et ponctualité.

Pour être validé, l'apprenant doit avoir satisfait aux conditions suivantes :

- Participer à toutes les phases de la formation ;
- Faire réaliser ou réaliser tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique;
- Participer une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret, exercice de simulation).

Les connaissances de chacun pouvant faire progresser le groupe, chacun pourra partager son savoir.

La bonne humeur étant de rigueur, chacun se doit d'apporter la sienne...

ELEMENTS PRATIQUES :

Tenue :

Le stagiaire est invité à se présenter à la formation en tenue vestimentaire adaptée pour des mises en situation.

Les personnes :

Les diverses cultures, religions, opinions, doivent être respectées ainsi que les habitudes de vie des personnes, à l'exclusion des comportements pouvant nuire au bon déroulement de la formation.

L'apprenant s'engage à respecter le devoir de réserve et de discrétion permettant la libre expression du groupe.

Un maximum de correction et de courtoisie vis-à-vis du groupe doit être réalisé.

L'usage du téléphone portable durant les phases de face à face pédagogique est proscrit.

Les locaux :

Les locaux mis à disposition doivent être préservés. Le stagiaire ne peut accéder ou demeurer dans les locaux à d'autres fins que la formation. Il ne doit y introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à la formation.

Nous comptons sur vous pour participer à la lutte contre le gaspillage (eau, électricité,)



CHARTRE DU STAGIAIRE

Le matériel pédagogique :

Le stagiaire doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Les horaires :

Les horaires doivent être respectés conformément aux indications portées sur la convocation de stage. Toute modification devra être circonstanciée auprès du formateur.

La restauration :

Le temps de pause est défini par le formateur.

Plusieurs options selon le lieu de formation : repas froid individuel consommé sur place ou restauration rapide à proximité.

La consommation de nourriture et de boisson est réalisée uniquement dans les espaces aménagés à cet effet.

L'hygiène :

Des toilettes, des poubelles et des cendriers extérieurs sont à votre disposition sur chaque site de formation.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boisson alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans les structures de formation.

Réclamations :

Contactez le secrétariat de l'UDSP15 : 04-71-48-82-83